



# *Guide de la Mobilité Internationale*

**ÉDITION 2019**

**FNEO**  
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

# Édito

Bonjour, chers étudiants et étudiantes en orthophonie !

La mobilité internationale est un sujet qui peut paraître flou ou abstrait ; on entend souvent "on ne peut pas partir à l'étranger en études d'orthophonie". Pourtant, la mobilité internationale est bien possible dans nos CFUO, et même en plein essor ! Que ce soit pour un stage ou un semestre, vos opportunités sont variées.

Partir à l'étranger est une démarche personnelle, qui demande un investissement et de la préparation. Que vous ayez envie de partir, un projet spécifique en tête, ou bien simplement des questions concernant la mobilité, ce guide est fait pour vous !

Vous trouverez ici des informations générales concernant les différents contextes de mobilité internationale, ainsi que des explications sur les démarches administratives nécessaires. Ce guide vous accompagnera dans la réflexion et l'élaboration de votre projet, mais vous donnera aussi des conseils pour vivre au mieux votre séjour à l'étranger.

Réalisé en collaboration avec les Vice-Présidents en charge de la Mobilité Internationale (ou bien les co-présidents) des associations locales de chaque Centre de Formation, ce guide vous propose également des informations spécifiques à votre CFUO. Les possibilités de séjour à l'étranger se développent rapidement, ces informations spécifiques concernent donc uniquement l'année 2019. Le guide de la mobilité internationale est destiné à être réédité tous les ans, pour vous tenir informés des dernières avancées ! Je remercie tous les VP Mobilité Internationale et les co-présidentes pour leur aide précieuse...

J'espère que la lecture de ce guide sera une source de motivation pour partir à l'étranger, et que vous serez prêts à élaborer votre projet de mobilité internationale. Je reste disponible si vous avez besoin d'informations complémentaires !

**Bonne lecture !**

**Sabine GRAHAM**

*Vice-Présidente en charge de l'International à la FNEO  
Étudiante en 5<sup>e</sup> année à Bordeaux  
vp.international.fneo@gmail.com*

# Sommaire

<b>Glossaire</b>		<b>4</b>	
<b>Introduction</b>		<b>5</b>	
<b>Partie 1 : Les possibilités</b>		<b>6</b>	
Les semestres		<b>6</b>	
Les stages		<b>9</b>	
<b>Partie 2 : Préparer son projet</b>		<b>10</b>	
Choisir ma destination		<b>10</b>	
Semestre à l'étranger : remplir son contrat d'études		<b>11</b>	
Stage à l'étranger : la convention de stage		<b>13</b>	
Aides financières		<b>14</b>	
<b>Partie 3 : Conseils avant de partir</b>		<b>16</b>	
Le passeport et le visa		<b>16</b>	
L'Assurance Maladie		<b>16</b>	
La couverture sociale		<b>17</b>	
Le site Ariane		<b>17</b>	
Le budget		<b>18</b>	
Le logement		<b>18</b>	
La vie quotidienne		<b>19</b>	
Vos sources d'informations officielles		<b>19</b>	
<b>Partie 4 : Spécificités des CFUO : chez moi, ça se passe comment ?</b>		<b>20</b>	
Amiens	<b>20</b>	Montpellier	<b>30</b>
Besançon	<b>21</b>	Nancy	<b>31</b>
Bordeaux	<b>21</b>	Nantes	<b>34</b>
Brest	<b>25</b>	Nice	<b>35</b>
Caen	<b>25</b>	Paris	<b>35</b>
Clermont-Ferrand	<b>26</b>	Poitiers	<b>37</b>
Lille	<b>26</b>	Rouen	<b>39</b>
Limoges	<b>26</b>	Strasbourg	<b>39</b>
Lyon	<b>27</b>	Toulouse	<b>41</b>
Marseille	<b>29</b>	Tours	<b>42</b>

# Glossaire

## C

- CFUO** : Centre de Formation Universitaire en Orthophonie  
**CIDJ** : Centre Régional d'Information Jeunesse  
**CLEISS** : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale  
**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

## D

- DP** : Directeur.trice Pédagogique  
**DRI** : Direction des Relations Internationales  
**DROM-COM** : Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer

## E

- ECTS** : European Credits Transfer System  
**EEE** : Espace Economique Européen  
**EEES** : Espace Européen de l'Enseignement Supérieur  
**ESN** : European Student Network

## F

- FNEO** : Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie

## M

- MCC** : Modalité de Contrôle des Connaissances  
**MESRI** : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
**(VP) MI** : Vice-président.e en charge de la Mobilité Internationale

## T

- TOEIC** : Test of English for International Communication

## U

- UE** : Unité d'Enseignement  
**UE** : Union Européenne  
**UFR** : Unité de Formation et de Recherche

**Guide de la mobilité internationale -  
Edition 2019**

Edité par la FNEO (association de loi  
1901)

**Contact** : [www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)  
[presidente.fneo@gmail.com](mailto:presidente.fneo@gmail.com)

**Images** : Flaticon

**Rédaction** : Sabine Graham, Vice-  
Présidente en charge de l'International

**Maquette** : Marie Vialatte, Vice-Présidente  
en charge des Publications

**Dépôt légal** : à parution

# Introduction

La mobilité internationale vous intéresse ? Vous souhaitez avoir des réponses à diverses questions, ou tout simplement découvrir les possibilités offertes par votre cursus ? Ce guide est fait pour vous !

La mobilité internationale, qu'est-ce que c'est ? C'est le fait de suivre une partie de vos études à l'étranger<sup>1</sup>. C'est une expérience enrichissante, grâce à laquelle vous pourrez découvrir une autre culture, de nouvelles pratiques et compétences professionnelles, améliorer votre niveau de langue... mais aussi faire de belles rencontres et vivre une aventure inoubliable !

C'est également contribuer au développement du lien entre les universités et notamment entre les départements d'orthophonie, afin de permettre des échanges pérennes qui bénéficieront aux futurs étudiants.

Enfin, la mobilité internationale encourage les échanges professionnels entre les orthophonistes du monde entier et constitue un premier pas vers l'exercice à l'étranger !

Concrètement, comment partir à l'étranger ? Qui contacter à l'université ? Qui peuvent être vos personnes ressources ? Comment constituer un dossier solide ? Comment trouver un stage à l'étranger ? Vous trouverez les réponses à toutes ces questions dans ce guide !

Mais ce n'est pas tout ! Il vous fournira également des conseils ainsi que les détails à ne pas oublier pour préparer votre séjour à l'étranger.

Les possibilités de mobilité internationale diffèrent selon les Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO). Vous aurez donc dans ce guide une partie rédigée par les associations locales, qui présentera les possibilités de mobilité internationale qui sont proposées à ce jour dans chaque CFUO.

**Bonne lecture !**

<sup>1</sup>Les DROM-COM sont des départements et territoires français.

# Partie 1: les possibilités

Les conditions administratives pour partir à l'étranger sont multiples, et dépendent des universités. Dans tous les cas, effectuer un semestre ou un stage à l'étranger est une démarche personnelle qui modifie votre parcours étudiant ordinaire.

## Les semestres

Partir en semestre à l'étranger implique parfois des démarches lourdes susceptibles de vous décourager. Cependant, avec un peu de patience et d'organisation, c'est tout à fait possible ! Si votre projet est bien construit, cohérent avec votre niveau d'études et préparé à l'avance, vous avez toutes les cartes en main pour vivre cette aventure. Votre projet de départ à l'étranger est défini et encadré par un contrat d'études.

### Un contrat d'études, c'est quoi ?

Le contrat d'études définit les modalités de votre semestre à l'étranger. Il est signé par vous et les universités de départ et d'accueil.

Il contient :

- Les informations administratives des trois signataires de ce contrat
- Les dates et la durée de votre semestre à l'étranger (année universitaire et semestre)
- Le dossier d'équivalence



### Zoom sur le dossier d'équivalence

C'est l'élément majeur de votre contrat d'études, celui qui vous permet de valider votre semestre à l'étranger. Il renseigne les Unités d'Enseignement (UE) initialement prévues dans votre cursus en France et les UE que vous suivrez dans l'université à l'étranger.

Pour que ce dossier d'équivalence soit valide, il est impératif que les UE françaises et celles de l'université étrangère abordent le même sujet et apportent le même nombre de crédits (ECTS : European Credit Transfer System pour l'Europe ou équivalent pour les pays hors Europe). N'oubliez pas l'UE des stages qui doit aussi être validée !

### Les crédits ECTS

Le sigle ECTS signifie European Credits Transfer System (le système européen de transfert et d'accumulation de crédits). C'est un système de mesures quantitatives créé en 1989 par l'Union Européenne dans le cadre du programme Erasmus.

Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail nécessaire pour l'UE. Ils constituent un outil complémentaire au diplôme permettant de faciliter la mobilité des étudiants, entre les établissements français mais aussi à l'étranger.

Les crédits sont accumulés chaque semestre. Un semestre représente 30 crédits ECTS ; un crédit représente 25 à 30 heures de travail.

Le système de crédits ECTS permet de valider un semestre à l'étranger au même titre qu'un semestre réalisé en France.

Il est cependant impossible d'avoir des UE équivalentes à 100 %, vous serez donc très probablement dans l'obligation de rattraper ou bien d'anticiper les UE que vous aurez manquées. Cette démarche doit toutefois rester exceptionnelle.

Vous devrez présenter ce dossier d'équivalence à votre Directeur ou votre Directrice Pédagogique, qui valide ou non le dossier, et qui acceptera si nécessaire de vous faire anticiper ou rattraper les UE manquantes.

## **Les situations de mise en place d'un contrat d'études**

La mise en place d'un contrat d'études varie en fonction de votre université, notamment en ce qui concerne les accords que celle-ci a avec les universités étrangères.

Concrètement, deux situations peuvent se présenter :

- Le contrat d'études dans le cadre d'une convention interuniversitaire
- Le contrat d'études hors cadre de convention interuniversitaire

### **Le contrat d'études dans le cadre d'une convention interuniversitaire**

*Qu'est-ce qu'une convention interuniversitaire ?*

La convention interuniversitaire est rédigée et co-signée par deux universités de nationalités différentes. Elle permet de définir avec précision les modalités de départ pour les étudiants entre ces deux universités : filières concernées, nombre d'étudiants pouvant partir, durée du séjour... Elle garantit la faisabilité des études dans l'université partenaire (au semestre ou à l'année). Dans la plupart des cas, le contrat d'études est déjà rédigé, il ne reste plus qu'à le compléter et le personnaliser si besoin.

*À quoi sert-elle ?*

La convention procure aux étudiants de nombreux avantages, notamment :

- La gratuité de la formation à l'étranger : l'inscription dans l'université étrangère, qu'elle soit pour six mois ou un an, est gratuite (les budgets des deux universités sont liés)
- L'équivalence des notes obtenues et des UE étudiées dans l'université étrangère
- Des démarches administratives facilitées et plus rapides
- Une éventuelle bourse proposée dans le cadre de la convention

De plus, certaines universités proposent de faciliter la vie quotidienne des étudiants étrangers, en fournissant par exemple le logement.

Tous ces avantages sont détaillés dans la convention interuniversitaire.

On distingue la convention faite dans un cadre d'échange (type Erasmus) et la convention hors cadre d'échange. Elles contiennent globalement les mêmes informations. Cependant, le cadre d'échange permet de fixer un modèle de convention et de la mettre en place plus facilement.

### **Erasmus+**

L'une des actions clés du programme d'échange Erasmus+ est de renforcer la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'Europe. Afin de pouvoir s'intégrer à ce programme, les établissements de l'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur (ECHE). Celle-ci remplace depuis 2014 l'ancienne Charte Universitaire Erasmus et y apporte de nouvelles exigences en matière de qualité.

Les pays concernés sont les pays membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et la Serbie.



Il existe également des pays partenaires qui peuvent s'intégrer dans certains aspects du programme : les pays du voisinage européen à l'Est et au Sud, les Balkans occidentaux, la fédération de Russie et d'autres pays du monde entier.

L'université est votre premier interlocuteur si vous souhaitez souscrire au programme Erasmus+ !

S'il vous reste des questions, vous pouvez consulter le site de l'ESN (Erasmus Student Network), une association par et pour les étudiants !

### ***Brexit : quid du Royaume-Uni ?***

La situation géopolitique actuelle du Royaume-Uni rend incertaines les possibilités et les modalités de départ à l'étranger. Le site Erasmus+ fournit des informations fiables et fréquemment actualisées, dont voici la dernière version :

*"Les négociations Royaume-Uni/Union européenne se sont achevées avec le projet d'accord de retrait conclu par le Conseil européen le 25 novembre 2018.*

*Cet accord doit désormais être ratifié par les parlements britannique et européen.*

*(...) Le Parlement britannique a jusqu'au 31 octobre au plus tard pour ratifier l'accord de retrait. S'il le ratifie dans ce délai, la sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'Union interviendra le 31 octobre, au plus tôt, et la période de transition entrera alors en vigueur. En revanche, si l'accord de retrait n'est toujours pas ratifié le 31 octobre 2019, alors le scénario du no deal s'appliquera à compter du 1er novembre 2019. (...)*

*En cas de no deal uniquement :*

*Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté un règlement portant un ensemble de mesures d'urgence pour les projets en cours (...) garantissant que les personnes se trouvant à l'étranger dans le cadre d'une activité de mobilité Erasmus+ pourront la mener à terme, y compris au-delà de la date de sortie du Royaume-Uni (...).*

*Hormis pour les cas spécifiquement prévus ci-dessus, le Royaume-Uni devient une destination inéligible pour toutes les mobilités Erasmus+ à compter du jour de sa sortie de l'Union européenne sans accord.*

*Les partenaires britanniques deviennent inéligibles dans les projets Erasmus+ en cours à compter du jour de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord."*

Source : <https://www.erasmusplus.fr/penelope/brexit.php>

Vous l'aurez compris, la convention interuniversitaire est un réel atout pour les départs à l'étranger : elle encadre le contrat d'études que vous aurez à compléter. Pour savoir si votre CFUO dispose d'une convention interuniversitaire, vous pouvez consulter le site de votre université dans la rubrique "International", ou bien contacter la personne en charge de la Mobilité Internationale de votre association locale.

**Attention** : la convention interuniversitaire ne concerne souvent qu'une partie des filières de l'université. Prenons l'exemple d'un CFUO qui dépend d'une UFR de Santé. Si cette UFR a signé une convention interuniversitaire, cette convention est applicable au CFUO. Mais la mobilité internationale étant très récente en orthophonie, il n'y a souvent aucune mention du CFUO dans la convention et les modalités d'échange pour les étudiants ne sont alors pas définies. Pensez donc à vérifier si la convention inclut expressément votre CFUO !

Si ce n'est pas le cas, un avenant à la convention signée par l'UFR pourra être rédigé par l'université afin d'en définir les modalités pour les étudiants en orthophonie. Si votre CFUO est dans cette situation, vos VP Mobilité Internationale se sont probablement déjà penchés sur le dossier !



## ***Le contrat d'études hors cadre de convention interuniversitaire***

Ce cas se présente si vous souhaitez partir dans une université qui n'est pas partenaire de la vôtre. Dans ce cas, c'est à vous de compléter vous-même votre contrat d'études, et d'en définir précisément les modalités : université de départ, année et semestre, durée du séjour, UE étudiées...

Vous pouvez trouver des modèles de contrats sur le site internet de votre université.

## ***Les stages***

Partir en stage à l'étranger implique des démarches administratives différentes. Il faudra principalement vérifier que votre Directeur Pédagogique est favorable à ce projet, et que le stage que vous avez choisi remplit les objectifs de stage définis par le bulletin officiel et votre CFUO.

Avant de vous lancer dans les recherches, vous devrez vous renseigner sur les conditions posées par votre direction pour ces stages. Celles-ci sont le plus souvent données pour vous permettre de tirer au maximum profit de votre stage. Ainsi, certains CFUO demandent que l'orthophoniste soit diplômé en France, ou bien a minima francophone. Il peut aussi vous être imposé un niveau minimal dans la langue parlée dans le pays d'accueil, avec une certification à valider. Pensez donc en premier lieu à la langue du pays : un bon niveau vous permettra de communiquer plus aisément dans votre vie quotidienne, mais aussi d'avoir un autre regard sur les patients. En effet, même si votre orthophoniste est francophone, les patients parlent le plus souvent la langue du pays d'accueil. Ainsi, une maîtrise de cette langue vous permettra d'avoir une compréhension plus fine des difficultés langagières des patients.

La première étape pour partir en stage à l'étranger est de trouver son maître de stage. Il n'existe malheureusement pas encore de base de données répertoriant les orthophonistes travaillant à l'étranger qui seraient prêts à accueillir des stagiaires. Il faudra faire de nombreuses recherches sur internet et les réseaux sociaux afin de trouver des contacts.

Plusieurs groupes Facebook d'orthophonistes travaillant à l'étranger existent, notamment "Orthophonistes à l'étranger" ou "Orthophonistes du Monde". N'oubliez pas que ces groupes n'ont pas pour objectif d'être une source de recherches pour des lieux de stage, soyez donc mesuré dans le nombre de messages que vous publiez ! Pensez également à faire des recherches auprès des orthophonistes salariés dans les lycées français ou les cliniques par exemple.

Les orthophonistes travaillant à l'étranger sont souvent très heureux d'accueillir des stagiaires : la majorité des étudiants sont ravis de leur expérience, alors n'hésitez pas à vous lancer !

# Partie 2 : préparer son projet

C'est décidé, vous souhaitez partir ! Maintenant, il faut préparer votre projet. Vous trouverez dans cette partie les modalités administratives et techniques pour concrétiser et valider votre départ.

## Choisir ma destination

Que vous ayez une destination spécifique en tête ou non, certaines conditions sont à prendre en compte avant de choisir votre pays d'accueil. Au-delà du pays où vous souhaitez vous rendre, il faut vous adapter à ce qu'il est possible de faire.

Vous trouverez dans cette partie les différentes vérifications qu'il est important d'effectuer avant de choisir votre destination.

### Le niveau de sécurité du pays

Le site du Ministère des Affaires Étrangères renseigne les conditions de sécurité de tous les pays du monde, en fonction de leur situation géopolitique ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), rubrique "Conseils aux voyageurs - Sécurité"). L'État établit un classement des zones de vigilance :

- Zone rouge : il est formellement déconseillé d'y séjourner
- Zone orange : il est déconseillé d'y séjourner sauf raison impérative
- Zone jaune : la vigilance est renforcée
- Zone verte : la vigilance est normale

Renseignez-vous donc en amont, afin de repérer les zones dans lesquelles vous ne pouvez pas voyager. Pour votre sécurité, l'université et votre Directeur Pédagogique interdisent aux étudiants de partir dans une zone rouge ou orange.

### La langue

Pensez à vérifier quelles sont la ou les langues d'enseignement du pays, et que vous en avez une maîtrise suffisante pour vous permettre de suivre des cours dans cette langue.

De même, il est préférable de maîtriser la langue étrangère pour un stage, même si celui-ci est réalisé avec un orthophoniste francophone.

#### ***Vous partez dans un pays non francophone ?***

Il vous sera quasi-systématiquement demandé de passer une certification de langue (que vous partiez pour un stage ou pour un semestre à l'étranger) pour valider un niveau minimum (B2 ou C1 selon les universités).

Attention ! Toutes les certifications ne sont pas reconnues par l'université. Vous devrez valider celle que la faculté aura choisie, renseignez-vous auprès de votre DRI.

## **Les conventions interuniversitaires**

Partir dans une université disposant d'une convention interuniversitaire avec votre université facilitera grandement vos démarches. Consultez le site de l'université pour vous renseigner sur les conventions existantes. S'il en existe et que l'université d'accueil vous plaît, votre projet est déjà bien avancé car la convention garantit sa faisabilité : vous saurez que l'université peut vous accepter et les UE sont équivalentes. Cependant, notez également que dans ce cas, votre candidature ne sera probablement pas la seule à être soumise, et qu'une sélection pourra être effectuée.

N'oubliez pas qu'il est possible de partir même si une convention n'existe pas ! Ce sera alors à vous de prouver la faisabilité de votre projet.

## **Les équivalences**

L'équivalence des UE est le réquisit absolu pour faire valider votre projet. En fonction des pays et des universités, il sera plus ou moins facile de trouver des UE similaires et donc de valider un semestre dans ces universités.

Afin de vérifier que les UE sont équivalentes, il faut les comparer. Pour cela, vous devez télécharger la liste des UE de l'université d'accueil pour toutes les années. Celle-ci est disponible sur les sites des universités.

Vous devrez ensuite comparer :

- L'intitulé de l'UE : il doit être similaire à l'intitulé français. Soyez vigilants lors de la traduction !
- Le nombre de crédits (ECTS ou équivalents) que l'UE valide : de même, il doit être très proche de celui de l'UE équivalente en France.

Il est possible que les UE équivalentes ne soient pas toutes étudiées pendant la même année universitaire ; vous serez potentiellement amené à suivre par exemple à la fois des cours de 2e et de 3e année dans votre université d'accueil.

Dans notre maquette, certains semestres se prêtent plus ou moins au départ à l'étranger, en fonction des équivalences que vous pourrez trouver. Il est donc possible que vous soyez obligé de partir pendant un semestre spécifique.

## **Semestre à l'étranger : remplir son contrat d'études**

Ça y est, vous avez trouvé l'université et le cursus qui vous plaisent ! Il faut maintenant vous lancer dans des procédures administratives pour concrétiser votre projet.

## **Qui contacter ?**

Vos deux interlocuteurs principaux à l'université sont la Direction des Relations Internationales et votre Directeur Pédagogique. Ils sont là pour vous aider dans vos démarches, mais également pour valider votre contrat d'études.

## ***La Direction des Relations Internationales (DRI)***

L'instance chargée de la mobilité internationale à l'université est la DRI. Elle est experte dans le domaine et saura mieux que quiconque vous renseigner. C'est elle qui a l'autorité pour valider ou non un contrat d'études. Les enseignants travaillant à la DRI sont souvent en charge d'une UFR ou d'un institut particulier, vous devriez donc avoir un interlocuteur privilégié en charge des filières de santé ou de réadaptation. Les contacts de la DRI sont disponibles sur le site de votre université. C'est également la DRI qui entre en contact avec les universités étrangères, notamment avec leur homologue dans le pays d'accueil. Ce n'est pas à vous de contacter l'université étrangère : les DRI des universités du monde entier travaillent conjointement, vous ne devriez donc pas avoir besoin de faire le relais entre ces deux instances.

La DRI signe votre contrat d'études. Les trois signataires de ce contrat sont donc vous-même, la DRI de l'université de départ et la DRI de l'université d'accueil.

## ***La Direction Pédagogique (DP)***

C'est elle qui validera votre dossier d'équivalence et qui définira avec vous les modalités pour rattraper ou anticiper les UE que vous auriez éventuellement manquées.

Le DP et la DRI travaillent conjointement et en parallèle. Ainsi, la DRI ne peut pas signer votre contrat d'études si votre DP n'a pas au préalable validé votre dossier d'équivalence. À l'inverse, votre DP peut demander à la DRI de valider l'aspect administratif de votre projet avant d'examiner votre dossier d'équivalence.

L'idéal est de prendre rendez-vous avec la DRI et votre DP ensemble afin de discuter de votre projet. Leur rôle est différent mais complémentaire et donc tout aussi important !

## ***Sans oublier... vos Vice-Présidents en charge de la Mobilité Internationale !***

C'est leur rôle de se tenir au courant des conventions interuniversitaires existantes et de travailler avec la DRI et votre DP pour en mettre en place de nouvelles. Ils seront ravis de savoir que vous êtes intéressé par la mobilité internationale ! Contactez-les dès le début de votre projet, ils sauront vous guider, vous donner de précieux conseils pour vous faire gagner du temps et vous accompagneront tout au long de vos démarches. C'est aussi grâce à vous et vos projets qu'ils pourront mettre en place de nouvelles conventions interuniversitaires !

## ***Quels papiers remplir ?***

Dans la plupart des cas, il n'y a qu'un seul document à compléter : le formulaire de candidature. Chaque université a son propre modèle. Ce formulaire équivaut en général au contrat d'études. En fonction de l'université étrangère où vous souhaitez étudier, il peut également vous être demandé un autre formulaire de candidature, spécifique à cette université.

Quel que soit le modèle du formulaire, il vous sera globalement demandé de renseigner les mêmes informations : données administratives vous concernant, durée et dates de votre séjour, équivalences... C'est notamment sur la base de votre dossier d'équivalence que vous pourrez renseigner ces informations.

Ce formulaire de candidature est disponible sur le site de l'université, vous pouvez également le récupérer auprès de votre DRI !

## Quels documents fournir ?

Vous aurez à joindre à votre formulaire de candidature un ensemble de documents complémentaires pour valider votre dossier. Les documents à fournir peuvent varier en fonction de votre université, mais aussi selon l'université étrangère dans laquelle vous souhaitez étudier. Il est toujours demandé de joindre votre dossier d'équivalence, qui présentera de manière détaillée la correspondance entre vos UE en France et vos UE à l'étranger. Ce dossier peut parfois être intégré au formulaire de candidature.

Voici une liste de documents généralement demandés :

- Les relevés de notes des semestres précédents : c'est en partie ce relevé qui sera pris en compte si le nombre de candidatures pour votre destination excède le nombre de places disponibles. De plus, des notes minimales peuvent être requises par votre université et/ou l'université d'accueil pour vous autoriser à partir
- Une lettre de motivation, pour justifier notamment votre choix d'université
- Un CV
- Un budget prévisionnel : la validation de ce budget permet à l'université de garantir votre sécurité financière lorsque vous serez à l'étranger. Elle lui permet également de vérifier votre capacité à élaborer un projet solide et réalisable
- Une lettre de recommandation d'un membre de l'équipe pédagogique
- Une copie du passeport (ou de la carte d'identité) valide au moment de votre séjour
- Un certificat médical
- Une certification de langue, si vous partez dans un pays non francophone

Des documents complémentaires sont parfois requis, je vous invite à consulter la partie propre à votre CFUO pour plus d'informations.

## Quels délais prévoir ?

La mobilité internationale représente un projet de grande ampleur dans votre cursus étudiant, qu'il convient de réfléchir longuement en amont. Une réflexion approfondie sur vos motivations, vos raisons et moyens est nécessaire. Il faut éviter de se précipiter.

Les procédures usuelles pour valider votre projet prennent au moins six mois. Il faut cependant commencer l'organisation de votre plan de mobilité bien plus tôt, pour notamment :

- Définir le moment idéal pour partir
- Définir l'université étrangère où vous souhaitez étudier
- Élaborer votre dossier d'équivalence
- Obtenir un accord de principe de votre Directeur Pédagogique

Il est donc conseillé de commencer l'organisation de votre projet un an à l'avance.

## Stage à l'étranger : la convention de stage

Les démarches administratives pour partir en stage sont nettement moins lourdes que celles requises pour les semestres à l'étranger.

Selon les universités, la convention de stage à remplir sera celle utilisée habituellement, ou bien une convention spécifique que vous pourrez vous procurer auprès de la DRI. Les signataires de cette convention restent les mêmes : l'étudiant stagiaire, l'orthophoniste, le Directeur Pédagogique du département d'orthophonie et le directeur de l'UFR ou de l'institut de votre université.

Vous aurez éventuellement à fournir des documents administratifs spécifiques au stage à l'étranger (copie du passeport, certificat médical par exemple).

Si vous partez dans un pays non francophone, et plus particulièrement si vous êtes en stage avec un orthophoniste non francophone, un excellent niveau de langue sera exigé (niveau B2 ou C1).

Les délais de réalisation de votre projet sont généralement plus courts car les démarches administratives et pédagogiques nécessaires sont moins lourdes que celles du semestre. La partie la plus chronophage sera de trouver votre maître de stage et d'obtenir les différentes signatures de la convention.

## **Aides financières<sup>2</sup>**

Les aides financières dont vous pouvez bénéficier sont multiples, et peuvent être cumulées. Il faut savoir qu'un étudiant français boursier qui poursuit ses études dans l'un des pays du Conseil de l'Europe<sup>3</sup> conserve sa bourse sur critères sociaux.

### **Bourse Erasmus+**

Elle est financée par le MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

C'est une aide pour les étudiants partant entre trois et douze mois dans le cadre d'un programme d'échange Erasmus+. Elle dispense :

- Une allocation mensuelle
- Une dispense des frais d'inscription et des frais d'examen dans l'université d'accueil
- L'accès aux bibliothèques universitaires de l'université d'accueil
- Dans certains cas, une subvention pour un cours de langue intensif Erasmus

Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande auprès de votre DRI.

Attention : vous pourrez recevoir au maximum deux bourses Erasmus au cours d'un cycle (licence ou master), une pour un semestre et une pour un stage.

Son montant moyen mensuel se situe entre 225 et 300 euros. Il varie en fonction du projet pédagogique, du coût de la vie dans le pays d'accueil, de l'éloignement entre le pays d'origine et le pays d'accueil et en fonction de la durée du séjour.

Le cumul de cette bourse est possible avec :

- Une bourse sur critères sociaux
- Une aide à la mobilité internationale
- Une aide des collectivités locales
- Une aide de l'établissement de départ

<sup>2</sup>Les informations fournies dans cette partie sont extraites du Guide des Aides Sociales 2018 de la FNEO.

<sup>3</sup>Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale regroupant aujourd'hui 47 États membres, dont les 28 États membres de l'UE, qui ont pour valeurs principales la démocratie libérale et le pluralisme politique.

## **Aide à la mobilité internationale du MESRI**

Cette aide est réservée aux étudiants recevant une bourse sur critères sociaux ou recevant une aide spécifique annuelle.

Le séjour à l'étranger doit durer entre deux et neuf mois consécutifs. Un étudiant peut bénéficier plusieurs fois de cette bourse à condition que les durées cumulées ne dépassent pas neuf mois au total.

Pour en bénéficier, vous devez retirer un dossier de demande d'aide à la mobilité internationale auprès de la DRI, que vous devrez compléter et retourner à la DRI, accompagné de votre contrat d'études.

C'est le président de l'université qui décidera du nombre de mensualités qui vous seront accordées. Il est déterminé en fonction de la durée du séjour, de l'éloignement du pays d'accueil et du coût de la vie dans le pays.

L'aide peut être versée en deux mensualités ou plus, jusqu'à neuf mensualités maximum.

Cette bourse se cumule obligatoirement avec une bourse sur critères sociaux ou une aide spécifique annuelle.

Le cumul est possible avec une aide au mérite.

## **Aides des collectivités locales**

Les collectivités locales, notamment les régions, peuvent également fournir des aides.

Les aides régionales ne dépendent pas du dossier universitaire ni des appréciations. Tout étudiant peut prétendre à une aide financière, à condition de respecter les délais et les critères propres à la région en question. Renseignez-vous sur le site de votre région.

Tous les programmes des régions sont à retrouver ici : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), rubrique "Services aux citoyens", "Préparer son expatriation" puis "Études supérieures".

## **Bourses associées aux programmes d'échanges**

Les bourses associées aux programmes d'échanges varient selon les universités, renseignez-vous auprès de la DRI.

Consultez la partie spécifique à votre CFUO pour des informations plus précises !

## **Aide des universités**

De même, ces aides varient selon les universités. Elles sont cependant proposées pour tous les étudiants, toutes filières confondues. De ce fait, vous pouvez en bénéficier même si la mobilité internationale est peu développée dans votre CFUO.

Renseignez-vous auprès de votre DRI pour connaître le montant exact de cette bourse, et consultez la partie spécifique à votre CFUO pour des informations plus précises.

# Partie 3 : conseils avant de partir

Ça y est, votre projet est validé ! Il vous reste maintenant à organiser concrètement votre voyage... Voici quelques conseils précieux pour être bien préparé et partir sereinement !

## Le passeport et le visa

Le passeport ou la carte d'identité : c'est le premier document officiel à avoir en sa possession pour partir à l'étranger. Soyez vigilant quant à sa date d'expiration, celui-ci doit être valide toute la durée du séjour.

Pour les pays de l'Union Européenne, la carte d'identité ou le passeport suffisent pour voyager.

Pour un semestre dans un pays de la zone Europe hors UE, un visa étudiant est souvent nécessaire pour une durée de séjour supérieure à six mois.

Si vous partez en stage à l'étranger, vous devrez vous procurer un visa de travail. Certains programmes de stage du type "séjour de recherche" ne nécessitent pas de visa.

Dans les autres pays, les réglementations et procédures varient, il faudra vous renseigner auprès des ambassades et consulats en France des pays concernés. De plus, il est fortement déconseillé de rentrer dans le pays avec un visa touristique, vous prenez le risque d'être expulsé par le service d'immigration et des douanes.

## L'Assurance Maladie

Les frais de santé peuvent être élevés dans certains pays, il faut être bien couvert avant de partir ! Il est notamment possible que votre université d'accueil vous demande un justificatif d'assurance.

Attention : le contrat d'assurance classique ne vous couvre pas pour l'étranger ! Vous devrez souscrire à un contrat spécifique pour les séjours étudiants à l'étranger.

Certaines démarches supplémentaires sont à réaliser auprès de l'Assurance Maladie :

- En Europe (UE et Espace Économique Européen) : vous devez demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie. Elle est disponible sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et est valable deux ans
- Au Québec : vous devez remplir un formulaire (disponible sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) à faire signer par votre DRI. Celui-ci est le SE401 Q106 pour un semestre à l'étranger, ou le SE401 Q104 pour un stage.
- Dans un autre pays : les démarches varient en fonction des accords signés avec la France. Renseignez-vous auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), des ambassades et des consulats pour obtenir des informations spécifiques à votre pays d'accueil.



Vous disposez également du formulaire cerfa "Soins reçus à l'étranger", disponible sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr), qui vous permet d'être remboursé des frais engagés peu importe le pays.

N'oubliez pas la complémentaire santé qui prend en charge les frais non couverts par la Sécurité Sociale !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet du Centre de Liaison Européenne et Internationale de Sécurité Sociale [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr).

En fonction du pays d'accueil, certains vaccins spécifiques peuvent également vous être recommandés ou imposés avant votre départ, soyez à jour ! Le site de l'Institut Pasteur (<https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/vaccination>) renseigne les vaccins obligatoires ou conseillés pour l'étranger. Vous pourrez également trouver plus d'informations mais aussi faire vos vaccins dans le Centre de vaccinations internationales de votre département. Pour le trouver, consultez le site [https://www.mesvaccins.net/web/vaccinations\\_centers](https://www.mesvaccins.net/web/vaccinations_centers).

## La couverture sociale

Une couverture sociale de qualité est obligatoire pour partir en séjour à l'étranger. Vous devrez souscrire à :

- Une assurance de responsabilité civile : elle est indispensable pour couvrir tout dommage dont vous pourriez être responsable. Pensez à vérifier auprès de votre organisme d'assurance que vous êtes bien couvert à l'étranger ; il est très probable que vous ayez à signer un contrat différent de celui que vous avez en France.
- Une assurance rapatriement : rarement nécessaire, elle est pourtant indispensable en cas d'accident grave, car elle vous permettra d'être rapatrié en France. Si vous n'êtes pas assuré, les frais de rapatriement seront à votre charge.

De plus, pensez à prendre connaissance des risques éventuels dans votre pays d'accueil. Ceux-ci sont renseignés sur le site du Ministère des Affaires Étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>, dans la rubrique "Conseils aux voyageurs".

## Le site Ariane

*Qu'est-ce que c'est ?*

C'est un site internet du Ministère des Affaires Étrangères qui recense les ressortissants français à l'étranger. Il est destiné aux français effectuant un voyage touristique, personnel ou professionnel de moins de six mois.

Il est fortement conseillé de s'y inscrire avant de partir. L'inscription est gratuite et rapide, il vous suffit de renseigner votre destination, les dates de votre séjour et vos contacts mail ou téléphone. Elle est sécurisée et confidentielle.

Attention : elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à six mois.

*À quoi sert-il ?*

Ce site permet aux instances gouvernementales françaises de savoir où vous êtes, et donc de vous prendre en charge si vous avez besoin d'une aide quelconque lorsque vous êtes à l'étranger, notamment dans les cas de catastrophe naturelle ou d'attentat.

Avec *Ariane*, vous recevrez des recommandations de sécurité par mail, si la situation dans le pays le justifie, ainsi que des alertes en cas de crise dans votre pays de destination. Vous pourrez aussi référencer une personne de contact, qui sera également avertie des informations de sécurité.

Vous pouvez vous inscrire via ce lien :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

## Le budget

Pour appréhender votre voyage sereinement, il est fortement recommandé de prévoir un budget précis. Pour cela, renseignez-vous sur le coût de la vie et les dépenses fréquentes dans le pays d'accueil.

Vos dépenses à l'étranger pourront impliquer quelques changements dans la gestion de vos comptes bancaires. Pour certains paiements (notamment le loyer, les frais universitaires éventuels...), il est recommandé d'ouvrir un compte dans le pays d'accueil, en particulier pour les séjours hors zone euro<sup>4</sup> et/ou de plus de trois mois.

Renseignez-vous auprès de votre banque sur les modalités concernant votre carte bancaire, les virements internationaux, le changement de devise...

*Attention : les aides financières à la mobilité ne peuvent pas être versées sur un compte à l'étranger.*

## Le logement

Plusieurs options s'offrent à vous pour le logement. Choisissez celle qui vous convient le mieux, ce n'est pas forcément celle dont vous disposez en France !

Les résidences étudiantes : La plupart des universités disposent de places en résidence universitaire réservées pour les étudiants en mobilité. Les places sont souvent limitées, il est donc vivement conseillé de faire votre demande au plus tôt. Cette option est souvent la plus avantageuse financièrement et vous permettra de vivre le quotidien des étudiants locaux.

Les logements privés : Si vous choisissez cette option, il faut être très vigilant afin d'éviter les arnaques. N'hésitez pas à contacter votre université d'accueil qui pourra vous recommander un site ou une agence de location fiable.

La colocation : Cette alternative vous permettra de faire des rencontres dès votre arrivée tout en se montrant avantageuse d'un point de vue budgétaire.

La chambre chez l'habitant : Elle permet l'immersion complète dans le quotidien des habitants ! Une bonne solution donc, si vous souhaitez améliorer votre niveau de langue et vivre une expérience authentique ! Il faudra cependant savoir s'adapter au mode de vie de votre hôte.

Les auberges de jeunesse : Elles sont utiles en tant que solution provisoire dans le cas où vous n'auriez pas trouvé un logement avant votre départ. Elles vous permettront d'être hébergé le temps de trouver un chez-vous plus permanent.

<sup>4</sup>La liste des pays utilisant l'euro est disponible sur le site [www.europa.eu](http://www.europa.eu).

À savoir : dans certains pays, le loyer se paie à la semaine et non au mois !

Attention : n'envoyez jamais de l'argent avant de visiter le logement ! En cas de doute, renseignez-vous sur la fiabilité des organismes qui vous intéressent auprès de votre université ou du consulat de France de votre pays d'accueil.

Voici quelques pistes pour élargir vos recherches :

- Des petites annonces sur les pages Facebook des universités
- Le groupe d'entraide Erasmus ESN
- Les associations étudiantes sur place
- Autre

## **La vie quotidienne**

La loi : vous arrivez dans un nouveau pays, avec une nouvelle loi : étudiez-la ! Certains pays peuvent exiger une inscription auprès de l'équivalent de la mairie de la ville qui vous accueille.

Permis de conduire : La validité de votre permis de conduire français n'est pas garantie dans tous les pays, il vous sera donc nécessaire de vérifier celle-ci dans votre pays d'accueil. Un permis de conduire européen est valable partout en Europe. Hors Europe, un permis international peut être demandé.

Préparation linguistique : Un bon niveau de langue de votre pays d'accueil facilitera votre intégration. La plupart des universités proposent, avant la rentrée, des cours intensifs de langue qui peuvent être gratuits ou payants.

## **Vos sources d'informations officielles**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces sites internet :

*Le site du Ministère des Affaires Étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)*

*Le site officiel de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

*Le site de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)*

*Le site internet du Centre de Liaison Européenne et Internationale de Sécurité Sociale : [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)*

*Le site internet de l'ambassade de votre pays d'accueil*

*Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse : [www.cidj.com](http://www.cidj.com)*

*Le site de l'Étudiant : [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr).*

# Partie 4 : les spécificités des CFUO : chez moi, ça se passe comment ?

## Amiens

Rédigé par Louise Mongin

### Données générales

#### Démarches administratives

##### *Qui contacter ?*

La Directrice Pédagogique (DP) : Madame Adamkiewicz

La responsable des stages : Madame Cornet

La Directrice des Relations Internationales (DRI) de l'UPJV : Mélanie Alves

#### Le dossier d'équivalence

##### *Comment faire le dossier d'équivalence ?*

Dans le cas où une convention existerait déjà à l'UPJV :

À partir du site de l'université de médecine d'Amiens, il faut d'abord identifier les partenariats possibles, puis les universités en partenariat avec l'UPJV proposant un cursus en orthophonie et ensuite se renseigner sur les UE similaires entre les deux facultés. Puis si cela correspond, il faut imprimer les informations trouvées : modules, moyens d'inscription, etc.

Si la convention n'existe pas déjà, c'est plus compliqué. Il faut voir avec la DRI et avec la DP pour savoir s'il y a possibilité de créer une convention, mais cela prend beaucoup de temps.

##### *Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?*

Sur les sites internet des facultés étrangères, il est possible de trouver les modules et la liste des UE.

### Les conventions et possibilités de départ

##### *Y a-t-il des conventions en cours de signature ?*

Il y a un projet de convention avec l'université de Laval au Québec, mais c'est très compliqué à mettre en place.

### Stages

##### *Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?*

Plutôt en 3e année mais cette année une étudiante est partie durant sa 4e année au mois de mai.

### ***Avec quel.le.s orthophonistes ?***

En Moldavie et en Roumanie, un partenariat avec un centre pour enfants sourds a été établi par notre DP et notre responsable de stages.

## ***Les contacts dans votre fac***

Directrice Pédagogique : corinne.adamkiewicz@u-picardie.fr

Direction des Relations Internationales de l'UPJV : melanie.alves@u-picardie.fr

Votre VP Mobilité Internationale : mobilite.internationale.gepeto@gmail.com.

## ***Besançon***

*Rédigé par Clara Tixier*

À Besançon, très peu de départs ont été comptabilisés car les étudiants n'ont pas la possibilité de sortir de la région Bourgogne-Franche-Comté pour leurs stages.

Il y a des possibilités seulement en 4e année de faire un stage clinique ou de recherche, mais la raison du départ doit être amplement justifiée. Si le stage se fait en libéral, il n'est pratiquement jamais accepté lors de la commission pédagogique car un tel stage peut être réalisé au même titre dans la région. Il n'y a donc pas besoin de "déplacements inutiles".

Concernant les semestres, les départs ne sont possibles qu'en cas d'échanges avec des étudiants étrangers qui viendraient à Besançon (réciprocité).

Mon projet est de mettre en place des partenariats avec des universités étrangères au sein desquelles des étudiants seraient intéressés par un séjour à Besançon, et de contacter les différentes DRI (Direction des Relations Internationales).

Pour les 4e année actuelles, nous comptons deux départs :

- La Martinique (pour notre CFUO considéré comme l'étranger)
- Montréal pour un stage recherche de trois semaines dans un laboratoire auprès d'un.e maître de mémoire

Le DP est plutôt pour une ouverture à l'international ! YOUPI !

Votre VP Mobilité Internationale : vpinternational.geod@gmail.com.

## ***Bordeaux***

*Rédigé par Nino Lambs et Elise Roux*

## ***Données générales***

### **Démarches administratives**

#### ***Qui contacter ?***

Camille Cholet (Direction des Relations Internationales (DRI) de l'université de Bordeaux). Il faut également se mettre en contact avec les directeurs du département d'orthophonie, à savoir

Bertrand Glize, Elisabeth Longère et Gaëlle Bénichou qui doivent accepter le projet de départ et vérifier les équivalences (c'est surtout Elisabeth Longère qui s'occupe de ce point-là).

### ***Quels papiers remplir ?***

Il faut remplir un dossier de candidature disponible sur le site de l'université. Une fois rempli et validé par les directeurs du département, ce dossier est déposé au bureau de la mobilité internationale de l'université. Il passe ensuite devant une commission de sélection qui attribue un nombre de "points" à chaque candidat (en fonction de leur situation universitaire, s'ils sont déjà partis ou pas, etc.). Si le nombre de candidats est plus élevé que le nombre de places disponibles pour une université donnée, un classement "au mérite" est établi.

Il est également possible de remplir une demande de bourse indépendamment, le dossier est à retirer auprès de la DRI Mobilité de l'université.

### ***Quels documents fournir ?***

Au niveau des papiers à fournir à l'université de Bordeaux, le dossier de candidature comprend :

- une photo d'identité
- une copie de passeport valide
- le contrat pédagogique
- une lettre de motivation pour la sélection de Bordeaux
- une copie des relevés de notes de toute la scolarité universitaire
- le budget prévisionnel
- le formulaire de candidature en ligne

Au niveau de l'université étrangère (pour l'instant nous n'avons eu des candidatures qu'auprès de l'université de Montréal, les documents à fournir concernent donc cette université-là en particulier) :

- le plan d'études
- une lettre de motivation
- la copie des relevés de notes de niveau universitaire
- la liste des cours de l'année en cours
- une lettre de recommandation d'un responsable académique
- une copie certifiée de l'acte de naissance
- une copie du passeport

### ***Quels délais prévoir ?***

Au niveau des délais, le plus tôt sera toujours le mieux pour entamer les démarches, se renseigner, remplir et déposer son dossier. Globalement, pour un départ au premier semestre, le dossier est à déposer au plus tard fin janvier. Il passe ensuite devant la commission sous huit à dix jours et l'université étrangère a jusqu'à début juin pour donner une réponse définitive. Pour un départ au second semestre, les dépôts de dossiers sont idéalement à faire avant le 15 juin. L'université de Bordeaux envoie ensuite en septembre les dossiers aux universités étrangères et celles-ci donnent une réponse définitive en octobre.

Un guide de la mobilité internationale a été rédigé par l'université de Bordeaux, dans lequel vous trouverez les étapes et les délais avant de valider votre projet.

### **ATTENTION !**

Pour un départ dans des villes très demandées comme Montréal, même si l'on veut partir en janvier/février, il vaut mieux s'y prendre de la même manière que pour un départ en septembre car souvent, toutes les places sont attribuées dès la première commission.

## Le dossier d'équivalence

### *Comment faire le dossier d'équivalence ?*

Afin de constituer le dossier d'équivalence, il faut dans un premier temps trouver les programmes des UE détaillées que l'université étrangère propose ainsi que le programme de l'université de Bordeaux. Dans un second temps, un rendez-vous est prévu avec l'un des directeurs afin de regarder si les UE sont équivalentes et compatibles.

### ATTENTION !

Cette année, les DP se sont montrés légèrement réticents pour certaines UE, car l'équivalence n'est pas parfaite. Il s'agit des premiers départs pour le CFUO de Bordeaux, il paraît donc logique que la nouveauté et l'inconnu leur fasse un peu peur. L'équivalence parfaite n'existe pas et il semblerait que pour certaines destinations (comme le Liban), les étudiants soient obligés d'avoir des UE de dette voire de rattraper des heures de stages l'été.

De plus, ils sont moins enthousiastes à l'idée d'envoyer des étudiants dans un pays non francophone, à moins que ceux-ci ne maîtrisent parfaitement la langue locale (niveau C1).

### *Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?*

La liste des UE se trouve en général sur les sites des universités.

Le seul problème est qu'elles ne sont souvent pas très détaillées, le plus simple est donc de trouver le plus d'informations possible et ensuite de programmer un rendez-vous avec Mme Longère, qui en est la responsable principale dans le CFUO de Bordeaux, afin de les examiner ensemble.

Nous avons accès à cette page : <https://www.u-bordeaux.fr/International/Partir-a-l-etranger/Mobilite-etudiante/Etudes-a-l-etranger2> (où on trouve une carte interactive : <https://ubx.moveonfr.com/publisher/5/fra#>) recensant toutes les universités dans le monde avec lesquelles l'université de Bordeaux a déjà des accords avec d'autres filières (ATTENTION ! Toutes ne proposent pas un cursus en orthophonie ou sont plus difficile à intégrer en raison de la barrière de la langue, voir réponse au-dessus). Cela permet d'accéder facilement aux sites internet pour obtenir le détail des programmes universitaires.

## **Les conventions et possibilités de départ**

### *Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?*

Il semblerait que chacun des accords que possède l'Université est valable pour toutes les filières. La carte interactive mentionnée ci-dessus réunit tous ces accords.

Nous avons cependant quelques universités qui nous paraissent plus prometteuses que d'autres dans le cadre de la mobilité en orthophonie :

- **L'université de Montréal, Canada** : possibilité d'y aller un ou deux semestres, au choix, huit places en tout pour toute l'université (pas seulement pour les orthos !). Actuellement, deux étudiantes de 2e année sont à Montréal pour la première fois de l'histoire du CFUO !

ATTENTION ! Seul petit bémol : les droits dont bénéficient les étudiants étrangers au Canada sont limités, surtout en ce qui concerne le droit du travail. Les heures de stage sont donc limitées à trente heures (nous ne savons pas si cette limite s'applique au semestre ou à l'année). Il est donc indispensable d'anticiper les stages pendant l'été précédant le départ pour pouvoir valider son année et ne pas avoir de très nombreuses heures à rattraper au retour !

- **L'université St Joseph à Beyrouth, Liban** : deux étudiantes de 3<sup>e</sup> année sont en recherche et négociations avec la direction pour pouvoir y partir au second semestre de l'année scolaire 2019/2020. A priori, les places ne sont pas tout le temps toutes attribuées pour cette destination, car elle est moins demandée par les étudiants de Bordeaux.

**ATTENTION !** Il semblerait là aussi qu'il y ait moins d'heures de stage et que les étudiants soient obligés de rattraper des heures l'été, en attente de confirmation.

### ***Ya-t-il des conventions en cours de signature ?***

À notre connaissance, il n'y a pas de conventions en cours de signature. Néanmoins, les universités ci-dessous rentrent dans les accords Erasmus :

- Trinity College, Dublin, Irlande
- University College Cork, Irlande
- International University of Ireland, Galway, Irlande
- Université Libre de Bruxelles, Belgique
- Haute école de la province de Liège, Belgique

Or, pour le moment, il n'y a pas d'accord Erasmus en orthophonie car aucune demande n'a été faite auparavant. A priori, comme ces universités ont déjà des accords avec l'université de Bordeaux, si un étudiant veut partir via le programme Erasmus, l'accord se fera sous forme d'avenant, donc assez rapidement.

## **Stages**

### ***Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?***

A priori il n'existe pas de dates précises pour les départs en stage à l'étranger. Cependant, avec toutes les démarches que cela demande, il vaut mieux partir sur des périodes plus longues qu'une seule semaine.

Cela est donc favorisé dans le cas des stages de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années qui se déroulent sur des mois entiers (plutôt juin ou septembre pour les 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> années).

### ***Dans quels pays ?***

Il est possible de partir dans des pays non francophones à condition :

- soit que l'orthophoniste sur place exerce en français auprès de français
- soit que l'étudiant ait un niveau suffisant dans la langue dans laquelle exerce l'orthophoniste
- il faut également que l'orthophoniste ait l'agrément pour encadrer un stage, comme pour tous les stages en France
- l'idéal (même si ça ne conditionne pas le stage cela aide grandement) étant que l'orthophoniste soit diplômé d'un CFUO français

Nous avons l'exemple d'une étudiante partie en stage chez un orthophoniste près de Seattle, aux USA, en septembre 2018. L'orthophoniste exerçait alors en anglais et l'étudiante était bilingue.

## **Les contacts dans votre fac**

Directeurs Pédagogiques :

M. Glize : [bertrand.glize@u-bordeaux.fr](mailto:bertrand.glize@u-bordeaux.fr)

Mme Longère : [elisabeth.longere@u-bordeaux.fr](mailto:elisabeth.longere@u-bordeaux.fr)

Mme Bénichou : [gaelle.benichou@u-bordeaux.fr](mailto:gaelle.benichou@u-bordeaux.fr)



Direction des Relations Internationales :  
Mme Cholet : [camille.cholet@u-bordeaux.fr](mailto:camille.cholet@u-bordeaux.fr)

Responsable des étudiants sortant de l'université de Bordeaux :  
Julien Mathé : [outgoing-carreire@u-bordeaux.fr](mailto:outgoing-carreire@u-bordeaux.fr)

Vos VP Mobilité Internationale :  
Ninon Lambs et Élise Roux (mandat 2018-2019) : [abfo.mobilite@gmail.com](mailto:abfo.mobilite@gmail.com)

## **Brest**

*Rédigé par Tiphaine Déniel et Louise Morillon*

À Brest, nous sommes un nouveau CFUO, qui dit nouveauté dit création. Nous devons tout mettre en place, le projet est donc en cours concernant la mobilité internationale. Les étudiants brestois espèrent avoir la possibilité d'ici quelques années de vivre ces expériences à l'étranger.

## **Caen**

*Rédigé par Marion Maurice*

### **Semestres**

Pour le moment, il n'est pas possible de partir en semestre à l'étranger à Caen. Un projet Erasmus est en cours et quelques pistes d'universités ont été trouvées et doivent être approfondies pour envisager un départ dans une université européenne.

### **Stages**

En ce qui concerne les stages, il est possible de partir à l'étranger mais les étudiants doivent trouver leur stage par eux-mêmes (car il n'existe pas de "liste" de maîtres de stage à l'étranger pour le moment).

De plus, les étudiants doivent s'y prendre à l'avance pour organiser leur stage car les démarches avec la DP et le lieu de stage peuvent prendre du temps (rendez-vous...).

Les semestres propices au départ pour un stage en orthophonie sont :

- le S4 : quatre semaines en libéral et structure
- le S5 : cinq semaines en libéral et structure

### **Les contacts dans votre fac**

Directrice Pédagogique :  
Corinne Drillet : [corinne.drillet@unicaen.fr](mailto:corinne.drillet@unicaen.fr)

Direction des Relations Internationales :  
Isabelle Triniac, Carré International de l'Université de Caen : [intl.mobilite@unicaen.fr](mailto:intl.mobilite@unicaen.fr)

Votre VP Mobilité Internationale :  
Marion Maurice : [international.etoc@gmail.com](mailto:international.etoc@gmail.com).

# Clermont-Ferrand

*Rédigé d'après les informations transmises par Nell Rosenthal*

Le CFUO de Clermont-Ferrand étant relativement récent, il n'y a eu aucun départ à l'étranger, que ce soit pour un stage ou pour un semestre. L'objectif premier sera de permettre un stage à l'étranger, la VP Mobilité Internationale est en train de travailler sur le sujet.

Votre VP Mobilité Internationale : international.bouc@gmail.com.

# Lille

*Rédigé par Nahia Sasco et Elise Demengeon*

Les départs depuis le CFUO de Lille peuvent se faire en 2e et 3e années pour un semestre d'échange universitaire. Les dossiers sont à monter seul : trouver une université d'échange, avoir un nombre d'ECTS correspondant pour avoir une réelle équivalence ainsi que trouver un financement.

Une fois le dossier monté, il est nécessaire de passer par le comité de direction afin de le faire valider ainsi que la Direction des Relations Internationales. Les tentatives jusqu'à aujourd'hui ont été individuelles mais sont généralement acceptées si le dossier est solide.

Un poste de VP Mobilité Internationale sera créé dès la rentrée universitaire afin de faciliter la réalisation du dossier ainsi que les démarches.

Directrice Pédagogique : direction-orthophonie@univ-lille.fr  
Direction des Relations Internationales : international@univ-lille.fr

# Limoges

*Rédigé par Aline Gironce et Chloé Kessori*

L'université de Laval serait d'accord pour les échanges mais ne peut pas traiter avec nous directement. Nous devons d'abord convaincre la direction qui doit contacter l'université de Laval par la suite pour le côté administratif.

Nous avons contacté l'association Therapy Abroad qui envoie des étudiants et professionnels dans des pays en difficulté (les étudiants peuvent aller uniquement à Belize, en République Dominicaine). Cela nécessite un niveau d'anglais ou d'espagnol assez élevé. Des échanges sont en cours avec le directeur de l'association qui doit proposer une solution pour les étudiants francophones.

Nous avons également contacté l'association Speech Pathology Group aux USA qui regroupe des orthophonistes dans le domaine clinique et éducationnel (ce qui concernerait les stages plutôt que les semestres). C'est une nouvelle association, ils ne proposent donc pas encore d'échanges, nous les recontacterons donc plus tard. Ils nous ont donné le nom d'universités californiennes qui pourraient être intéressées par des programmes d'échanges, des mails ont été envoyés mais restent encore sans réponse.

Nous avons également eu des échanges de mails avec des universités en Californie, en Nouvelle-Zélande, en Suisse, au Liban et en Australie.

Directrice Pédagogique :

Agnès Thibault : agnes.thibault@unilim.fr ; numéro ILFOMER : 05 87 08 08 74

Direction des Relations Internationales :

Stéphane Mandigout : stephane.mandigout@unilim.fr

Votre VP Mobilité Internationale : vpmobilite.oreil@gmail.com

**Lyon**

Rédigé par Anaïs Lanneretonne et Alvina Thiriot

## **Données générales**

### **Démarches administratives**

#### Pour un stage à l'étranger :

Il faut contacter le responsable des stages de son année de promotion à l'adresse mail suivante : stage.orthophonie@univ-lyon1.fr afin de valider la destination et le terrain de stage.

- C1-O1 et C1-O3 : Ségolène Chopard
- C1-O2 : Johanne Bouquand
- C2-O1 et C2-O2 : Claire Gentil

*Attention, il existe un terrain de stage spécifique : l'ENAM, à Lomé (TOGO) (accord de coopération scientifique) pour lequel le référent Afrique est Claire Gentil, claire.gentil@univ-lyon1.fr*

#### Pour un semestre à l'étranger OU un stage à l'étranger de plus de quatre semaines :

Il faut contacter Catalina Baumgartner, Assistante Mobilité Internationale ISTR catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr

### **Quels papiers remplir ?**

#### Pour un stage à l'étranger :

Il faut envoyer par mail à son référent de stage une lettre de motivation, le CV de l'orthophoniste qui reçoit l'étudiant en stage et la fiche de description de l'établissement d'accueil remplie (disponible sur Claroline), ainsi que tous les documents de mobilité internationale.

Il faut s'inscrire sur la base Ariane ou au Registre des Français établis hors de France selon la durée du séjour (consultez la Partie 3 de ce guide pour plus d'informations).

#### Pour un semestre à l'étranger :

Vous devez faire valider votre contrat d'enseignement à l'étranger par votre établissement d'origine ISTR-Orthophonie (learning agreement) puis par l'établissement d'accueil.

Les crédits acquis à l'étranger seront transférés sur votre dossier étudiant.

Vous pouvez avoir accès à des cours de langue avant votre départ (attention certains établissements demandent une certification en langue).

### **Quels documents fournir ?**

L'ensemble des documents à fournir se trouve sur Claroline, rubrique Documents généraux et dossier Mobilité internationale.

## **Stages**

### **Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?**

Il est possible de partir en stage à l'étranger de la L1 au M1. Seule l'année de M2 ne permet pas les départs.

### **Dans quels pays ?**

Il est possible de partir dans n'importe quel pays (sauf dans une zone qualifiée de zone rouge sur le site Ministère des Affaires étrangères et du Développement international).

## **Vos bourses**

Voici les bourses auxquelles vous pouvez prétendre pour une durée de mobilité internationale (stage ou semestre) de plus d'un mois :

- Bourses ERASMUS \*
- Bourses de la Région EXPLORA SUP \*
- Bourses nationales \*
- Bourses internes UCBL \*
- Bourse du CROUS
- Bourses privées
- Subventions privées

*\*Pour ces bourses, c'est la DRI (Direction des Relations Internationales) qui fait les demandes selon les critères retenus. La réponse parviendra sous deux à trois mois après le dépôt du dossier.*

Pour les autres bourses, il est de la responsabilité de l'étudiant de démarcher les organismes concernés.

Un même étudiant ne peut bénéficier que deux fois des bourses EXPLORA SUP d'aide à la mobilité (stage et/ou formation) à hauteur d'environ 100 euros par semaine.

Les étudiants boursiers d'état conservent leur bourse lors du départ et reçoivent par ailleurs une aide supplémentaire fixée sur la base de l'indice de leur bourse de base.

### **ATTENTION :**

La mobilité est facilitée lorsque l'UCBL a un accord de coopération et d'échanges avec l'établissement d'accueil, mais elle est possible sans accord. Les frais d'inscription sont alors à la charge de l'étudiant.

## **Les contacts dans votre fac**

Directrice Pédagogique :

Agnès Bo : [agnes.bo@univ-lyon1.fr](mailto:agnes.bo@univ-lyon1.fr)

Direction des Relations Internationales :

Catalina Baumgartner : [catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr](mailto:catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr)

Vos présidence et vice-présidence de l'AEOL : [aeol.presidence@gmail.com](mailto:aeol.presidence@gmail.com),  
[aeol.vicepresidence@gmail.com](mailto:aeol.vicepresidence@gmail.com).

Rédigé par Lena Galliffet

## Données générales

### Démarches administratives

#### *Qui contacter ?*

La DRI (Direction des Relations Internationales) dans un premier temps, c'est ensuite elle qui nous guide dans les démarches à suivre.

Il faudra également contacter la Directrice Pédagogique (DP).

#### *Quels délais prévoir ?*

Il faut prévoir de s'y prendre à l'avance ! Les démarches administratives ne peuvent pas commencer tant que la DP n'a pas donné son accord. Il faut donc commencer par lui envoyer une lettre de motivation et une trame de proposition d'équivalence (trame de dossier d'équivalence)

### Le dossier d'équivalence

#### *Comment faire le dossier d'équivalence ?*

Il faut se référer aux MCC du CFUO de Marseille et trouver des cours dans l'université étrangère qui correspondent à ceux des MCC. La DP a conscience que les cours seront différents, mais qu'un départ à l'étranger peut apporter un vrai bénéfice social et culturel. Il faut donc faire attention à l'intitulé des cours pour ainsi vérifier qu'ils correspondent à peu près, il n'est cependant pas nécessaire de détailler.

#### *Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?*

Il faut aller sur le site de l'université en question et chercher le contenu des formations. Vous pouvez, si besoin, demander l'aide de la DRI ou de votre VP Mobilité Internationale qui pourra contacter la FNEO ou les autres CFUO pour demander de l'aide !

## Les conventions et possibilités de départ

#### *Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?*

Il existe une convention entre le CFUO de Marseille et l'université de Barcelone Ramon Llull. Les départs se font du premier jusqu'au cinquième semestre (mais essentiellement aux troisième, quatrième et cinquième semestres pour des questions de timing). Au-delà du cinquième semestre, les stages sont considérés comme trop conséquents pour être réalisés à l'étranger. C'est à l'étudiant de fournir le dossier d'équivalence, qui est validé par la DP. Des arrangements peuvent être faits pour le déroulement des stages : dans la pratique, l'étudiant qui part est exempté de stage durant le semestre où il est à l'étranger.

## Stages

Théoriquement, les stages obligatoires de notre formations doivent être effectués dans la région PACA. Il est tout de même possible d'effectuer des stages supplémentaires n'importe où dans le monde. La convention de stage passera alors directement par AMU (Aix-Marseille Université).

## Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique :  
Joana Revis : joana.revis@univ-amu.fr

Direction des Relations Internationales :  
Fannie Coutier : fannie.coutier@univ-amu.fr, 04 91 32 48 24  
Patricia Pagani : patricia.pagani@univ-amu.fr, 04 91 32 48 33

Votre VP Mobilité Internationale : international.aemo13@gmail.com

## Montpellier

Rédigé par Louise Nicol

### Données générales

À Montpellier, la mobilité internationale se développe bien ! La Directrice Pédagogique (DP), Mme Moritz, est favorable aux départs à l'étranger et souhaite les encourager. Si la mobilité vous intéresse, n'hésitez pas à monter votre projet, votre VP Mobilité Internationale sera là pour vous accompagner !

Dans le but de vous renseigner au mieux sur la mobilité, le VP Mobilité Internationale de Dislalie tient un groupe Facebook "Mobilité internationale - Dislalie" sur lequel il vous partage des témoignages, des articles et des documents. N'hésitez pas à le rejoindre !

### Démarches administratives

#### **Qui contacter ?**

Premièrement, vous pouvez contacter le VP Mobilité Internationale de Dislalie pour l'informer de votre projet. Il vous renseignera sur les possibilités de départ et les démarches à suivre !

Pour partir en échange universitaire, il faudra contacter la DP, Mme Moritz, pour valider le plan d'études, et le directeur des relations internationales, M. Masrar, pour vérifier qu'il existe bien une convention. Dans le cas contraire, il faudra en créer une en se mettant en contact avec l'université étrangère. Il vous renseignera aussi sur les bourses.

Pour les stages, vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires auprès de votre référent de stages.

#### **Quels papiers remplir ?**

Pour les semestres, il faudra remplir un plan d'études à valider avec Mme Moritz.

Pour les stages, ce n'est pas plus compliqué qu'en France, il suffit de faire agréer l'orthophoniste.

#### **Quels documents fournir ?**

Pour les semestres, cela dépend des universités étrangères. Il faudra sûrement renseigner votre bulletin de notes et fournir plusieurs autres documents. De plus, Mme Moritz vous demandera de prouver votre niveau en langue si vous partez dans un pays non francophone (avec des diplômes type TOEIC).

#### **Quels délais prévoir ?**

Pour partir en échange, il vaut mieux s'y prendre au moins un an à l'avance, surtout si la convention n'est pas encore créée. Les démarches sont assez longues et les interlocuteurs sont difficiles à contacter.

Pour un stage, les démarches peuvent être rapides mais il peut être difficile de trouver un maître de stage dans le pays choisi. De plus, il est nécessaire d'anticiper sa demande de visa ou d'autorisation d'entrée sur le territoire.

## Le dossier d'équivalence

### *Comment faire le dossier d'équivalence ?*

Pour réaliser le dossier d'équivalence, vous devrez vous munir de la liste des UE de notre formation et de celle de l'université étrangère. La liste des UE des universités étrangères se trouve généralement sur leur site internet. À défaut, vous pouvez la demander par mail en contactant la personne responsable des relations internationales de l'université qui vous intéresse.

## **Les conventions et possibilités de départ**

### *Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?*

Le CFUO de Montpellier a une convention avec l'université de Montréal. Ainsi, depuis 2017, onze étudiantes ont pu partir pendant un semestre au Canada. Toutefois, en raison du changement d'études à l'université de Montréal, l'année 2019-2020 sera la dernière pendant laquelle les étudiants pourront partir là-bas avant la fermeture de l'échange. Celui-ci réouvrira peut-être dans quelques années pour le master.

### *Y a-t-il des conventions en cours de signature ?*

Nous sommes en train de travailler sur une convention avec l'université de Cork en Irlande. Par ailleurs, plusieurs étudiants sont intéressés pour partir en Suède, au Liban et en Espagne. Des démarches seront bientôt entreprises pour tenter de créer des conventions avec des universités ayant un cursus en orthophonie dans ces pays.

## **Stages**

### *Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?*

La DP n'a pas donné d'informations précises concernant les stages à l'étranger. Il faudra la contacter directement pour vous renseigner sur les stages en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année. À partir de la 3<sup>e</sup> année, vous pouvez contacter votre référent de stage.

Pour l'instant, quelques étudiants sont partis en stage clinique en Belgique, en Algérie et au Canada. De plus en plus d'étudiants effectuent leur stage de recherche au Canada. Une étudiante a fait une année de césure et a effectué des stages pendant un an au Vietnam, au Japon et en Indonésie auprès d'orthophonistes francophones.

Attention : il faut savoir que les orthophonistes qui travaillent à l'étranger ne font pas énormément d'heures (les patients sont moins nombreux, ou bien les volumes horaires sont différents). Il faudra peut-être rattraper en France des heures avant ou après le stage à l'étranger.

### *Dans quels pays ?*

Il semble que nous puissions partir dans n'importe quel pays à condition que le maître de stage soit francophone ou qu'on maîtrise parfaitement la langue étrangère.

## **Les contacts dans votre fac**

Directrice Pédagogique :

Madame Moritz-Gasser : [sylvie.gasser@umontpellier.fr](mailto:sylvie.gasser@umontpellier.fr)

Direction des Relations Internationales :  
Monsieur Masrar : med-ri@umontpellier.fr, 04 34 43 35 25

Votre VP Mobilité Internationale : international.dislalie@gmail.com

## Nancy

Rédigé par Milena Laporte

### Données générales

#### Démarches administratives

La première personne à contacter est la Vice-Présidente en charge de la Mobilité à l'International (VP MI) de l'Association des Futur·e·s Orthophonistes de Nancy (AFON).

C'est elle qui recense les envies de départ à l'étranger des étudiant·e·s, qui répond à toutes les questions concernant ces départs, et qui peut vous venir en aide en cas de difficultés dans les recherches.

#### Pour les départs en Erasmus

Pour le moment, aucune convention avec des facultés étrangère n'étant signée, il n'y a pas encore eu de départ en Erasmus à Nancy.

Cependant, la VP MI tente de mettre en place ces conventions. Il est donc important de lui transmettre ses envies de départ afin de lui permettre d'orienter ses recherches et de dresser une liste des étudiant·e·s intéressé·e·s.

En effet, si des conventions sont signées, ce sera elle qui transmettra :

- à la Directrice Pédagogique (DP) la liste des personnes désirant partir
- aux étudiant·e·s les différentes démarches administratives à suivre

Pour avoir une idée de ces démarches, les étudiant·e·s peuvent se rendre sur :

<http://www.univ-lorraine.fr/content/etudier-en-europe>

#### Pour les départs en stage :

##### **Qui contacter ?**

Dans un premier temps, il est souhaitable de tenir informé la VP MI. Puis il faut impérativement contacter la DP (pour un stage recherche) et également Mme Dutel (pour un stage en libéral) une fois le stage trouvé : ce sont elles qui prennent la décision de valider ou non le stage.

##### **Quels papiers remplir ?**

Il faut remplir, en plus de la convention de stage classique, une convention de stage spécifique pour les départs à l'étranger. Cette convention est fournie au secrétariat, après validation du stage par la DP ou Mme Dutel.

##### **Quels documents fournir ?**

L'université de Lorraine ne demande pas de documents spécifiques à fournir. Cependant, le pays d'accueil peut demander certains documents : visa, certificat médical par un médecin conventionné, etc. L'université d'accueil fournit alors la liste des documents à fournir par l'étudiant·e une fois que la demande de stage a été validée par la DP (dans le cas d'un stage recherche).



### **Quels délais prévoir ?**

Il faut prévoir un délai un peu plus long qu'un stage en France, notamment si le pays d'accueil demande des documents spécifiques qu'il faut réunir. Il faut aussi prendre en compte l'achat des billets pour le trajet, le logement sur place à trouver, etc. Ainsi, si vous souhaitez effectuer un départ dans le cadre du stage de sensibilisation à la recherche, il est conseillé de commencer vos recherches de stage dès le début de l'année, et de commencer à réunir les documents demandés et organiser le voyage dès le début du second semestre.

### **Le dossier d'équivalence**

#### ***Comment faire le dossier d'équivalence ?***

Si le pays dans lequel l'étudiant-e souhaite faire un Erasmus fait partie de la liste des pays que la VP MI cherche à conventionner, l'étudiant-e n'a pas à monter un dossier d'équivalence.

Si le pays n'en fait pas partie, l'étudiant-e doit uniquement fournir la liste des UE de l'université étrangère.

#### ***Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?***

Il faut se rendre sur le site de l'université visée, et rechercher les programmes. De l'aide peut être demandée à la VP MI.

## **Les conventions et possibilités de départ**

#### ***Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?***

L'université de Lorraine a mis en place des partenariats avec des universités d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, de Lituanie, de Slovénie, de Slovaquie et de Finlande.

Toutefois, ces partenariats ne sont pas spécifiques à la filière orthophonie. Ainsi, il n'y a eu pour l'instant aucun départ à l'étranger en Erasmus.

Pour remédier à cette absence de départ, la VP MI tente de mettre en place des conventions spécifiques à l'orthophonie avec certaines universités étrangères, dans le but de permettre des départs d'un semestre au cours de la deuxième année d'orthophonie.

Ainsi, la DP est actuellement en train d'étudier les équivalences entre les UE françaises et celles de Madrid.

En parallèle, la VP MI est en train de recueillir des informations concernant les pays préférés par les 1<sup>ère</sup> années actuelles.

L'objectif est d'essayer de permettre les premiers départs à l'étranger dès l'année universitaire 2020-2021 si possible, et si le délai est trop court, dès l'année suivante.

## **Stages**

Il y a deux options pour faire un stage à l'étranger :

#### **1) Stage avec un-e orthophoniste en libéral**

A priori, l'orthophoniste devrait parler français, et avoir une patientèle parlant également français. Il faudrait que l'orthophoniste exerce dans un pays francophone sans forcément l'obligation d'avoir un diplôme français. Cependant, comme ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté à Nancy : la DP et Mme DUtel vont donc en discuter au mois d'octobre.

## 2) Stage de sensibilisation à la recherche (au mois de juin, entre la L3 et le M1)

Le ou la maître de stage ne doit pas forcément être orthophoniste. En revanche, il faut impérativement qu'il ou elle soit rattaché-e à un centre universitaire et participe à une recherche. Celle-ci peut ne pas concerner directement l'orthophonie, mais il faut que le domaine ou le thème de la recherche y soit rattaché : sciences du langage, audition, neurosciences, etc.

Ce stage peut se dérouler dans une autre langue que le français. Le rapport de stage sera alors écrit dans la langue du ou de la maître de stage.

## **Les contacts dans votre fac**

Directrice Pédagogique : Christine Da Silva - Genest, [christine.da-silva-genest@univ-lorraine.fr](mailto:christine.da-silva-genest@univ-lorraine.fr)

Enseignante en charge des stages : Mme Dutel,  
[marie-madeleine.dutel@univ-lorraine.fr](mailto:marie-madeleine.dutel@univ-lorraine.fr)

Direction des Relations Internationales :  
Yolaine Dippenweiler, [yolaine.dippenweiler@univ-lorraine.fr](mailto:yolaine.dippenweiler@univ-lorraine.fr)  
Laurence Spiesse, [laurence.spiesse@univ-lorraine.fr](mailto:laurence.spiesse@univ-lorraine.fr)  
Anne Cioni, [anne-cioni@univ-lorraine.fr](mailto:anne-cioni@univ-lorraine.fr)

Votre VP Mobilité Internationale : [vpinternationalnancy@gmail.com](mailto:vpinternationalnancy@gmail.com) (contact Facebook pour la VP MI 2018-2019 : Milena Laporte)

## **Nantes**

*Rédigé par Eléonore Cornilleau et Solène Gastineau*

Le CFUO de Nantes autorise les départs à l'étranger pour les stages. Pour cela, les recherches d'un.e orthophoniste prêt.e à vous prendre en stage doivent se faire par l'étudiant.e lui.elle-même dans le pays de son choix (au regard du contexte politique du pays). Pour que le.la maître de stage exerçant à l'étranger soit agréé.e, il est demandé de présenter un diplôme d'orthophonie français.

Les départs restent encore peu nombreux. Ainsi, si vous hésitez encore à partir, vous pouvez nous envoyer vos questions afin que nous puissions vous éclairer et vous rediriger au mieux.

Directrices Pédagogiques :  
Typhanie Prince, [typhanie.prince@univ-nantes.fr](mailto:typhanie.prince@univ-nantes.fr)  
Emmanuelle Prudhon, [emmanuelle.prudhon@univ-nantes.fr](mailto:emmanuelle.prudhon@univ-nantes.fr)

Directrice des stages : Annaick Lebayle-Bourhis, [annaick.lebayle-bourhis@univ-nantes.fr](mailto:annaick.lebayle-bourhis@univ-nantes.fr)

Direction des Relations Internationales : [international.medecine@univ-nantes.fr](mailto:international.medecine@univ-nantes.fr)

Vos VP Mobilité Internationale : [esmi.orthonantes@gmail.com](mailto:esmi.orthonantes@gmail.com)

# Nice

Rédigé par Myrtille Rouvès et Laure Leroi

La mobilité internationale n'est pas encore développée dans notre CFUO niçois. L'équipe pédagogique de Nice est tenue informée de notre intérêt pour réaliser des semestres à l'étranger. Les stages seraient éventuellement possibles lors du premier semestre de la troisième année.

Nous vous conseillons donc de faire remonter auprès de vos déléguées de classe vos désirs de départ lors des réunions d'administration (Conseil du Département d'Orthophonie de Nice). En mars 2019, l'administration pensait encore que c'était à elle de trouver des universités volontaires à ces échanges.

Si ces échanges vous intéressent vivement, nous vous conseillons de contacter la directrice pour vous renseigner sur les démarches à effectuer et les équivalences possibles.

Directrice Pédagogique : Mme Auriane Gros  
Vos VP Mobilité Internationale : interlsf.afon@gmail.com

# Paris

Rédigé par Laetita Kabis de Saint Chamas

## Données générales

### Démarches administratives

#### **Qui contacter ?**

Il faut commencer par contacter la VP Mobilité Internationale actuelle de l'APEO. Puis il faut contacter Mme Gatignol, la Directrice Pédagogique (DP) du CFUO de Paris (*pour être sûr d'avoir une réponse car elle a beaucoup de travail, il est conseillé de mettre Valérie Legrand en copie si vous devez la contacter par mail*).

#### **Quels papiers remplir ?**

Il vous est demandé :

- Une lettre de motivation
- Le diplôme du CLES (*Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur*)

: Niveau B2 de la langue dans laquelle les cours sont donnés, à valider en amont (*attention, temps de passation à prévoir*).

#### **Quels documents fournir ?**

Il faut :

- Le diplôme du CLES ou tout autre diplôme validant un niveau B2 de la langue de l'université
- Le relevé de notes (minimum 12 de moyenne générale) : sélection en fonction du rang de classement s'il y a plusieurs candidats
- La liste des UE (Unités d'Enseignement) de l'université en question

#### **Quels délais prévoir ?**

Il faut s'y prendre un an à l'avance, puisque certaines démarches sont longues.

Attention : Il ne faut pas avoir de dette d'UE, sinon il vous sera impossible de partir à l'étranger.

## Le dossier d'équivalence

### *Comment faire le dossier d'équivalence ?*

Il faut présenter à Peggy Gatignol les UE de l'université dans laquelle vous voulez aller, puis c'est elle qui compare et choisit quelles UE pourront être passées à l'étranger, et quelles UE devront être passées en France.

### *Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?*

La liste des UE pour les universités étrangères peut facilement être trouvée sur le site de l'université visée. Pour les écoles et universités avec lesquelles Paris est en partenariat, la VP MI dispose de la liste des UE.

## **Les conventions et possibilités de départ**

Le CFUO de Paris dispose d'une convention interuniversitaire avec deux universités étrangères. L'administration autorise trois semestres à l'étranger parmi les dix de notre formation.

### **Première université : Castilla La Mancha (Tolède, Espagne)**

Les études durent quatre ans en Espagne (aucun examen d'aptitudes à l'entrée), nous ne pouvons donc partir qu'en licence. Nous avons la possibilité de partir un semestre durant leur licence.

La méthode d'enseignement est adaptée à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) : 1 crédit = 25 heures de travail, 60 ECTS par année (30 par semestre).

[https://www.uclm.es/toledo/factole/logopedia?sc\\_lang=es](https://www.uclm.es/toledo/factole/logopedia?sc_lang=es)

### **Seconde université : Université de Genève (Genève, Suisse)**

En Suisse, les études d'orthophonie s'effectuent en deux ans, c'est une MUL (Maîtrise Universitaire en Logopédie). Cette maîtrise spécialisée peut se faire suite au Baccalauréat Universitaire en Psychologie (licence de trois ans) ou au Baccalauréat Universitaire pluridisciplinaire en Linguistique et Psychologie (autre licence de trois ans). Il y a ensuite un concours en fin de troisième année pour passer en spécialité Logopédie (orthophonie).

Les étudiants parisiens ont la possibilité de partir un semestre durant leur master.

MUL : 2 ans, 120 ECTS et Baccalauréat universitaire (équivalent de la licence française) puis 3 ans, 180 ECTS, soit 60 ECTS par an.

<https://www.unige.ch/fapse/logopedie/>

Dans les deux cas, les étudiants doivent anticiper leurs stages du semestre auquel ils partent. Ils peuvent faire leurs stages à l'étranger, mais ils doivent avoir la confirmation de leurs stages avant leur départ.

### *Y a-t-il des conventions en cours de signature ?*

Pas pour l'instant, mais pour le Liban cela devrait être imminent.

## **Stages**

### *Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?*

Pour chaque stage, mais il faut qu'il soit suffisamment long pour que le voyage soit rentabilisé.

### *Dans quels pays ?*

Dans la plupart des cas, il suffit que ça soit un pays qui se trouve dans une zone verte de la carte gouvernementale (zone verte = zone sans danger).

### ***Avec quel.le.s orthophonistes ?***

Il faut que l'orthophoniste soit diplômé depuis trois ans (diplôme français) et agréé.

## ***Les contacts dans votre fac***

Directrice Pédagogique :

Peggy Gatignol : peggy.gatignol@sorbonne-universite.fr

Responsable administrative :

Valérie Legrand : valerie.legrand@sorbonne-universite.fr

Direction des Relations Internationales : relations.internationales@upmc.fr

Votre VP Mobilité Internationale : vpmobiliteinternationaleapeo@gmail.com

## ***Poitiers***

*Rédigé par Salomé Barillon*

## ***Données générales***

Il faut savoir qu'à Poitiers, seuls des stages ont été effectués à l'étranger et que par conséquent ce guide de la mobilité internationale concernant ce CFUO n'est pas complet. Il devrait se remplir au cours des prochaines années. Les données que je vais vous fournir sont subjectives et susceptibles de bouger car aucune démarche n'a jamais été fixée dans notre CFUO.

### **Démarches administratives**

#### ***Qui contacter ?***

Dans un premier temps : parler de son projet déjà prédéfini avec la Directrice Pédagogique (DP). Pour les stages, il n'y a aucun souci, elle est ouverte aux projets de stage à l'international.

En ce qui concerne les Programmes d'Échange Étudiant (PEE) et les contrats d'études pour étudier à l'étranger, cela n'ayant encore jamais été effectué, il convient de s'adresser à la DRI de l'Université de Poitiers. Vous pouvez probablement partir en semestre à l'étranger, mais c'est à vous de vous organiser seul pour le moment.

#### ***Quels papiers remplir ?***

Puisque tout est à faire et rien n'est fixé, les documents peuvent changer en fonction du projet et des intervenants que vous rencontrerez. Dans le cas des stages, une convention basique de l'université vous sera également demandée.

#### ***Quels délais prévoir ?***

Prévoyez votre projet un an à l'avance. Entre son élaboration et sa mise en place, il faudra rencontrer la DP et la DRI, laisser du temps aux signatures des différents papiers et documents, un dossier médical peut également être demandé. Les demandes de bourse prennent du temps et les inscriptions dans les universités étrangères doivent être validées bien à l'avance. La limite de un an doit correspondre au début des démarches, le projet doit être réfléchi en amont.

## Le dossier d'équivalence

### *Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?*

Le cursus orthophonie ne se trouve généralement pas dans les facultés de médecine à l'étranger mais plutôt dans les facultés de lettres et de langues. Pour le moment, on trouve des universités étrangères ayant le cursus orthophonie dans les universités partenaires de l'université de Poitiers mais le cursus orthophonie lui-même n'est pas en partenariat avec notre CFUO. Les PEE ne sont donc pour l'instant pas mis en place. Malgré tout, un contrat d'études peut être envisageable par un étudiant. Pour plus de renseignements sur les contrats d'études, n'hésitez pas à me contacter.

## **Les conventions et possibilités de départ**

Je travaille en ce moment sur des futures conventions interuniversitaires pour des possibles semestres à l'étranger. Rien n'est encore fait mais un contrat d'études ne nécessite pas obligatoirement de conventions interuniversitaires. Si cela vous tente, renseignez-vous ou venez m'en parler.

## **Stages**

### *Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?*

Quand on veut sur nos périodes de stage ou de vacances ! La DP n'y voit aucun obstacle.

### *Avec quel.le.s orthophonistes ?*

L'orthophoniste devra être agréé.e à l'université de Poitiers, c'est la seule demande. Beaucoup d'étudiants privilégient les stages dans les pays francophones car c'est plus facile de s'y retrouver, mais rien n'empêche de le faire dans un pays allophone. Dans ce cas, une attestation de niveau de langue peut être demandée.

### *Quelles sont les aides possibles ?*

Une aide régionale peut être demandée en région Nouvelle-Aquitaine. Elle permet de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de deux semaines minimum pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Post Bac). Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur le site du Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine :

[https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-post-bac?fbclid=IwAR2MQQdRrCg98yH-sQsQ5U2en\\_R3dMwYD1N3Wlitft6ubzAgb-UwG-VHDQA](https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-post-bac?fbclid=IwAR2MQQdRrCg98yH-sQsQ5U2en_R3dMwYD1N3Wlitft6ubzAgb-UwG-VHDQA)

Plusieurs étudiants de Poitiers sont partis ou vont partir à l'étranger pour des stages plus ou moins longs. Si vous souhaitez connaître leur expérience et avoir des contacts, vous pouvez m'envoyer un message, je vous redirigerai vers eux.

Les pays de stages de nos étudiants : Togo, Canada (Montréal), Italie (Turin), Suisse (Rolle), Dubaï...

Pauline Masson, une étudiante de Poitiers, a déjà rédigé un guide de stage au Canada que je vous invite à consulter !

## **Les contacts dans votre fac**

Directrice Pédagogique :

Mme Véronique Bonnaud : veronique-bonnaud@univ-poitiers.fr

Direction des Relations Internationales :  
Mme Martine Grosdenier : [martine.grosdenier@univ-poitiers.fr](mailto:martine.grosdenier@univ-poitiers.fr)

Votre VP Mobilité Internationale : [international.aleop@gmail.com](mailto:international.aleop@gmail.com)  
Pour contacter des étudiants de Poitiers qui font des stages à l'étranger, me contacter.

## **Rouen**

*Rédigé par Lise Mézière et Audrey Peridjo*

Pour l'instant, ni contrat d'études ni convention n'ont été établis. Nous essayons de promouvoir les départs à l'étranger par les réseaux sociaux à l'aide des Passeport'hophonie et de petits flyers.

Par ailleurs, les deux figures de proue dans ces démarches, c'est-à-dire le Directeur Pédagogique (DP) et la Direction des Relations Internationales (DRI), ont pu se rencontrer pour évoquer le statut de « coordinateur » de notre DP. À la suite de ce rendez-vous, le DP et la DRI ont convenu de réaliser une réunion d'informations à propos des départs à l'étranger pour toutes les promotions du département d'orthophonie de Rouen. Celle-ci a présenté de manière très générale les modalités de départ et de financement pour partir en stage ou en semestre à l'étranger.

Nous avons fait passer un questionnaire en début d'année pour connaître les profils de départ des étudiant.e.s. Nous avons également pu aiguiller quelques élèves en répondant à des questions sur le Royaume-Uni mais aussi sur les DROM-COM (le fait que ce soit une convention ou un contrat d'études comme en métropole est souvent méconnu des étudiant.e.s).

Nous avons pour objectif de savoir quels « critères » doit remplir un maître de stage à l'étranger avec notre DP, mais également de maintenir le dialogue entre le pôle Mobilité Internationale, le DP et la DRI. Nous voudrions mettre en place quelque chose de solide et de concret au niveau administratif et pédagogique.

Directeur Pédagogique :  
Monsieur Frédéric Pasquet : [frederic.pasquet@univ-rouen.fr](mailto:frederic.pasquet@univ-rouen.fr)

Direction des Relations Internationales :  
Monsieur Cédric Delaplace : [cedric.delaplace@univ-rouen.fr](mailto:cedric.delaplace@univ-rouen.fr)

Vos VP Mobilité Internationale : [oreorthophonie.mi@gmail.com](mailto:oreorthophonie.mi@gmail.com)

## **Strasbourg**

*Rédigé par Thomas Jouanne*

Au cours de la formation en orthophonie, l'université de Strasbourg vous offre la possibilité d'effectuer un séjour d'études à l'étranger. Pour cela, le CFUO est partenaire de trois universités européennes à Glasgow, Barcelone et Valladolid. La meilleure année pour partir est la troisième année. En partant en troisième année, vous aurez plus de temps pour décider de la destination après vous être renseigné, peaufiner votre projet, rassembler les pièces nécessaires et, bien entendu, attendre que votre candidature soit examinée. Au-delà, en master, la direction de l'école ne souhaite pas autoriser les séjours d'études à l'étranger. La raison invoquée est que les programmes et les approches divergent trop par rapport à la France.

## Comment partir ?

### **Première étape :**

Il faut préparer un rendez-vous avec le Correspondant relations internationales de la faculté, école ou institut. Pour l'université de Strasbourg, il faut contacter :

- Adèle Richard, gestionnaire des mobilités étudiantes et sortantes Erasmus+  
03 68 85 60 03

dri-erasmus-etudes@unistra.fr

- Sandra Rebel, chargée de mobilité sortante Erasmus+ études  
03 68 85 66 13

sandra.rebel@unistra.fr

- Camille Florentz, responsable du pôle hors Europe  
03 68 85 65 59

camille.florentz@unistra.fr

- Angélique Daniel, chargée de la mobilité entrante et sortante hors Europe  
03 68 85 60 16

angelique.daniel@unistra.fr

Plus spécifiquement, pour la faculté de médecine, il faudra contacter :

- Agnieszka Kopczynska : Bureau des relations internationales  
03 68 85 34 96

kopczynska@unistra.fr

### **Deuxième étape :**

- Participer à des ateliers de préparation à la candidature en ligne organisés à la Maison Universitaire Internationale.

- Télécharger puis remplir le contrat pédagogique (un contrat par choix de destination).

- Compléter sa candidature en ligne avec plusieurs vœux de destinations. Ensuite, imprimer le formulaire de candidature, y joindre la totalité des pièces demandées et les déposer à l'adresse indiquée dans le dossier.

### **Troisième étape :**

- Recevoir un mail de la Direction des Relations Internationales (DRI) ou du service des relations internationales vous indiquant si vous êtes présélectionné et le cas échéant, la destination.

- En cas de sélection, prendre rendez-vous avec la direction du CFUO pour décider des dates, des stages, des modalités d'examens au retour à Strasbourg, et des matières qui seront étudiées là-bas. La direction signe ensuite le contrat pédagogique.

### **Quatrième étape :**

Recevoir le dossier d'inscription de l'université partenaire par email. Le compléter et le renvoyer en veillant bien à respecter la date limite qui figure sur le document. Puis attendre la lettre d'acceptation officielle de l'université partenaire qui confirmera votre départ l'année suivante.

## Conventions avec d'autres universités en Europe

Le CFUO de Strasbourg possède des conventions en orthophonie avec les universités suivantes :

- University of Strathclyde, Glasgow

<https://www.strath.ac.uk/research/subjects/speechlanguagetherapy/>

- Universidad de Valladolid

<http://www.uva.es/export/sites/uva/2.docencia/2.01.grados/2.01.02.ofertaformativagrados/2.01.02.01.alfabetica/Grado-en-Logopedia/>



- Universitat Autònoma de Barcelona

<https://www.uab.cat/web/estudiar/masters-y-postgrados/masteres-oficiales/por-ambitos/psicologia-y-logopedia-1345670289966.html>

Pour cette dernière, sachez qu'aucun test de langue n'est exigé mais que les cours sont dispensés en catalan.

### Aides financières

- Bourse Erasmus+

Pour tous les étudiants partant en mobilité Erasmus, sous certaines conditions.

<http://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87151>

- Allocation de Mobilité Internationale de l'enseignement supérieur (AMI)

Pour les étudiants bénéficiant de la bourse sur critères sociaux du CROUS et cumulable avec la bourse Erasmus+ et la bourse du CROUS.

<http://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87154>

- Bourse de la Région Grand Est « Aide à la mobilité internationale des étudiants »

Bourse gérée par la Région Grand Est et cumulable avec la bourse Erasmus+

<http://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c118974>

## **Toulouse**

Rédigé par Caroline Mabon et Alice Lacombe

### **Données générales**

#### Démarches administratives

##### **Qui contacter ?**

Concernant les stages, il convient de s'adresser à la Directrice Pédagogique (DP), Mme Florence Liaunet, qui soutient les départs en stage.

En ce qui concerne les semestres à l'étranger, ils ne sont pas encore possibles. La DP est investie auprès de nous dans les démarches. Pour un départ hors conventions, il est possible d'en parler avec elle (contrat d'études).

##### **Quels délais prévoir ?**

Il faut prévoir le départ au moins un an à l'avance, le temps de contacter les DP des universités concernées, la DRI (Direction des Relations Internationales), de comparer les cursus et plus largement de mettre en place le projet.

#### Le dossier d'équivalence

##### **Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?**

Certaines listes peuvent être trouvées sur le site de l'université concernée. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas hésiter à nous contacter pour que l'on essaye de la demander auprès de l'université.

## Les conventions et possibilités de départ

À ce jour, aucune convention n'est mise en place. Cependant, nous y travaillons avec la DP de Toulouse.

## Stages

**Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?**

Il y a la possibilité de partir tout au long des études, chaque cas étant unique il convient d'en parler avec la DP.

**Dans quels pays ?**

Il n'y a aucune restriction quant à la langue parlée pour les pays où partir en stage. Jusqu'alors, la majorité des étudiants est partie au Canada.

**Avec quel.le.s orthophonistes ?**

La DP est ouverte sur la question, l'étudiant en licence peut faire des stages en pays non francophone avec un orthophoniste non francophone dès qu'il maîtrise la langue. À partir du master, il est conseillé de partir en pays francophones.

## Les contacts dans votre fac

Directrice Pédagogique :

Mme Florence Liaunet : [florence.liaunet@gmail.com](mailto:florence.liaunet@gmail.com)

Direction des Relations Internationales (DRIEC) :

Mme Sophie Raynaud : [sophie.raynaud@univ-tlse3.fr](mailto:sophie.raynaud@univ-tlse3.fr)

Vos VP Mobilité Internationale : [mobilite.internationale.ateo@gmail.com](mailto:mobilite.internationale.ateo@gmail.com)

## Tours

Rédigé par Marie Chauquet

Stages

Au cours de la formation au CFUO de Tours, deux possibilités de stage à l'étranger existent actuellement.

Premièrement, un partenariat est établi entre notre CFUO et l'école d'orthophonie de Beyrouth au Liban. Celui-ci permet à l'heure actuelle à deux étudiants de troisième année d'effectuer un stage d'observation auprès d'orthophonistes pendant deux à trois semaines. Les stagiaires sont alors logés chez les étudiantes libanaises et leur famille. Les séances d'orthophonie peuvent se faire en arabe et/ou en français ou en anglais, les orthophonistes étant souvent plurilingues.

Deuxièmement, l'administration est disposée à étudier les projets individuels de stage à l'étranger. Les départs en stage d'observation (semestre 5) sont à privilégier, dans le cadre d'une pratique auprès d'un public francophone. Les maîtres de stage doivent de préférence avoir le Certificat de Capacité d'Orthophoniste délivré en France, ou avoir le diplôme de logopédie et posséder l'équivalence pour travailler en France, ou encore avoir cinq ans de formation.

Cependant des demandes particulières (étudiants bilingues par exemple) ne sont pas exclues.

L'administration souhaite étudier les projets de manière individuelle afin de prendre en compte des situations particulières et discuter avec l'étudiant.

Pour un stage, commencez à vous renseigner de nombreux mois à l'avance pour aborder ce projet dans les meilleures conditions.

### Etudes

Les départs pour étudier dans une université étrangère ne sont pas mis en place au CFUO de Tours. Il s'agit de l'un des axes de recherches de mon mandat.

N'hésitez pas à contacter votre VP Mobilité Internationale pour évoquer votre projet, il/elle saura se rendre disponible pour vous apporter des informations, des conseils, un soutien moral...

Un compte-rendu des modalités de départ à l'étranger pour les étudiants de notre CFUO - rédigé à partir des rendez-vous avec Mmes Sizaret et Harivel ainsi que Mme Durand et M. Depauw (Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours) - vous a été envoyé par mail. Il vous apportera des informations complémentaires à ce guide.

Directrice Pédagogique :

Mme Eva SIZARET : [eva.sizaret@univ-tours.fr](mailto:eva.sizaret@univ-tours.fr)

Direction des Relations Internationales :

Claire DURAND - Mobilité en Europe : [erasmus@univ-tours.fr](mailto:erasmus@univ-tours.fr)

Benjamin DEPAUW - Mobilité hors Europe : [mobsortant@univ-tours.fr](mailto:mobsortant@univ-tours.fr)

Votre VP Mobilité Internationale : [internationale.atfo@gmail.com](mailto:internationale.atfo@gmail.com)